



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

TROPHEES PRO BONO 2021

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse barreausolidarite@avocatparis.org **avant le 30 juin 2021**. Le candidat indiquera en objet du mail « *Candidature Trophées pro bono 2021* » - suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

Un dossier de candidature est composé :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

1) **Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :**

Allen & Overy LLP

<https://www.allenoverly.com/>

Laëtitia Bénard – Associée, Propriété Intellectuelle

Andrea Dufaure – Collaboratrice senior, Propriété Intellectuelle

Laetitia Nicolazzi – Collaboratrice, Propriété Intellectuelle

2) **Intitulé de l'initiative ou des initiatives ou de l'association ou des associations au titre de laquelle ou desquelles vous présentez votre candidature :**

Café Joyeux

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



3) **Choisissez une catégorie de Trophées selon votre profil¹ :**

- Prix Henri Leclerc (ouvert uniquement aux élèves-avocats ou aux avocats de moins de 5 ans d'exercice)
- Prix Solo (avocat individuel)
- Prix en Equipe (cabinet ou collectif d'avocats)

4) **Indiquez si vous souhaitez candidater au Prix pro bono Paris-Québec :**

- Oui
- Non

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

Le Projet « Café Joyeux » est un concept novateur de « coffee-shop » qui forme et emploie des personnes en situation de handicap mental ou présentant des troubles cognitifs. Au sein d'une organisation adaptée et bienveillante, les serveurs et cuisiniers sont encadrés par des professionnels de la cuisine et du service.

Les Cafés Joyeux sont issus d'un projet du fonds de dotation Emeraude solidaire et de Grain de Moutarde entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire et agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. Leurs bénéfices sont reversés à des associations caritatives ou réinvestis dans le financement d'ouverture de nouveaux cafés

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

Cafés Joyeux forme et emploie à 75% en moyenne de personnes majoritairement atteintes de troubles mentaux et cognitifs (trisomie 21, autisme, troubles dys, troubles psychiques). Elles sont recrutées en CDI et formées pour occuper, en fonction de leurs capacités, différents métiers de la restauration (accueil, caisse, cuisine, service en salle).

¹ 5 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées le lundi 11 octobre 2021, par :

1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat ou un avocat de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.
5. Le prix pro Bono Paris-Québec récompensera des projets à vocation solidaire en harmonie avec les valeurs et principes de la Francophonie.

En France, 700 000 personnes sont diagnostiquées comme ayant des troubles du spectre autistique et 65 000 sont atteintes de Trisomie 21. Ils sont deux à trois fois plus touchés par le chômage que le reste de la population. Seules 0,5% des personnes atteintes de handicap mental travaillent en milieu ordinaire.

Cafés Joyeux est une initiative solidaire qui favorise la rencontre et replace le handicap au cœur de la ville, en offrant du travail à des personnes souvent invisibles. Il y a aujourd'hui 5 Cafés Joyeux en France, à Paris, Bordeaux et Rennes, et 51 équipiers en situation de handicap mental ou cognitif.

C. Description de l'engagement du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Laëtitia Bénard, Andrea Dufaure et Laetitia Nicolazzi représentent, en pro bono, Emeraude solidaire et Grain de Moutarde dans le cadre de procédures initiées devant le Tribunal Judiciaire de Paris.

Le 14 novembre 2018, la société Les Biscuits Joyeux, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de pâtisseries, de biscuits secs et de confiseries, a assigné Emeraude Solidaire et Grain de Moutarde devant le président du Tribunal Judiciaire (alors le Tribunal de Grande Instance) de Paris en référé sur le fondement de sa marque antérieure « BISCUITS JOYEUX ». Les Biscuits Joyeux reprochait aux défenderesses l'utilisation du terme « JOYEUX », seul ou accompagné d'autres termes, pour désigner des produits ou services qu'elle considérait identiques ou similaires à ceux de sa marque. Une situation qu'elle estimait préjudiciable en raison du risque de confusion avec ses propres produits et services. Elle sollicitait ainsi notamment des mesures d'interdiction provisoire.

Dans son ordonnance de référé, rendue le 29 mars 2019, le Tribunal de Grande Instance de Paris a rejeté pratiquement l'intégralité des demandes formulées par la société Les Biscuits Joyeux au titre de la contrefaçon de marque et de la concurrence déloyale – en ce compris ses demandes d'interdiction portant sur le terme « Café Joyeux » et sur le logo utilisés par les Cafés Joyeux. Le Tribunal de Grande Instance a cependant considéré que l'utilisation du terme « JOYEUX » pris isolément par les défendeurs portait une atteinte vraisemblable à la marque antérieure « BISCUITS JOYEUX ».



La Cour d'Appel de Paris, dans un arrêt du 19 juin 2020, a confirmé cette décision - sauf en ce qu'elle avait jugé que l'utilisation du terme « JOYEUX » pris isolément portait une atteinte vraisemblable à la marque antérieure « BISCUITS JOYEUX », déboutant par conséquent la société Les Biscuits Joyeux de l'intégralité de ses demandes.

L'implication des trois avocates dans le cadre de ces procédures représente à ce jour plus de 700 heures de travail pro bono.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



Laëtitia Bénard, Andrea Dufaure et Laetitia Nicolazzi représentent également Emeraude Solidaire et Grain de Moutarde dans la procédure en contrefaçon et en concurrence déloyale initiée au fond par la société Les Biscuits Joyeux par acte en date du 26 avril 2019 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris qui est toujours pendante.

À Paris et dans ses autres bureaux, Allen & Overy s'est profondément engagé dans une conduite responsable, sociétale et environnementale, et a développé son propre programme pro bono.

Du fait de sa croissance importante et rapide, le cabinet s'est interrogé sur la meilleure manière d'agrandir son champ d'influence, au-delà de ses domaines d'activité et de ses clients.

Ainsi, la Fondation Allen & Overy, créée il y a sept ans et alimentée par l'ensemble des associés de la firme, a permis de déployer un mécénat financier conséquent et de mettre les compétences juridiques des avocats au profit de nombreuses associations.

De plus, les membres du cabinet sont largement engagés dans de nombreuses actions sociales et ont consacré à ce titre un nombre conséquent d'heures à des activités pro bono.

Le soutien apporté aux associations peut être financier ou humain. Voici quelques-unes des associations que nous soutenons : AADH, Article 1, Avocats sans frontières, Bus de la Solidarité, Caritas, Coup de Pouce, Demos, Droit comme un H !, Droits d'urgence, Emmaüs, Entreprendre pour aider, Fondation des Femmes, Fondation HEC, Forum de Paris sur la Paix, It is Now, Led by Her, Petits Prince, Rejoué, Réussite Virale, Surfrider Foundation Europe, Toutes à l'école etc.

D. Pour le prix Pro Bono Paris-Québec uniquement, soulignez le caractère innovant de votre initiative et en quoi celle-ci vous paraît-elle pouvoir être pertinente à dupliquer dans d'autres lieux :